

Conclusions 2020 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Comores

En 2020, les Comores ont réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a adopté un nouveau code pénal qui incrimine la traite des enfants, le travail forcé et le travail dangereux des enfants. Il a également rendu l'école obligatoire jusqu'à 16 ans, comme le préconisent les normes internationales. De surcroît, les Comores ont réactivé leur cellule de lutte contre la traite et élaboré un nouveau plan d'action contre ce phénomène. Toutefois, aux Comores, des mineurs sont livrés aux pires formes de travail des enfants, notamment dans le travail forcé dans le secteur de l'agriculture. Des enfants font également des travaux dangereux dans le cadre des services domestiques. Les ressources limitées pour l'application des lois sur le travail des enfants peuvent entraver les efforts du gouvernement visant à protéger les mineurs des pires formes de travail des enfants. De surcroît, les enquêteurs judiciaires et du travail ne disposent pas des ressources et des fonds nécessaires pour faire appliquer les lois associées aux pires formes de travail des enfants, et les Comores n'ont pas de plan d'action national contre le travail des enfants. Enfin, les programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants pourraient également être insuffisants pour s'attaquer de façon adéquate au problème dans son ensemble.

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants aux Comores sont proposées :

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les dispositions législatives concernant les travaux légers fixent à 13 ans l'âge minimum d'accès à l'emploi, spécifient le nombre d'heures par semaine pendant lesquelles des travaux légers peuvent être effectués et précisent les conditions dans lesquelles ils peuvent être entrepris, conformément aux normes internationales sur le travail des enfants.	2012 – 2020
	Ancrer dans la loi le droit à une éducation de base gratuite.	2020
	Veiller à ce que les dispositions et les mesures de protection légales concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi s'appliquent aux enfants qui font du travail non rémunéré ou sans contrat.	2015 – 2020
	Aligner la législation sur la traite des enfants à des fins sexuelles sur les normes internationales en veillant à ce qu'elle n'exige pas la	2019 – 2020

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	présence du recours à la force, la fraude ou la contrainte dans les affaires de traite des enfants.	
Application	Fournir à l'Inspection du travail un budget opérationnel pour qu'elle dispose des ressources, de la formation, des moyens de transport et du matériel nécessaires afin de couvrir convenablement la population active du pays.	2009 – 2020
	Accroître le nombre des inspecteurs du travail pour qu'il corresponde aux avis techniques de l'OIT.	2018 – 2020
	Veiller à ce que les inspecteurs mènent également des visites dans le secteur informel.	2020
	Veiller à ce que l'Inspection du travail se prévale de son pouvoir d'effectuer des inspections inopinées plutôt que d'attendre uniquement de recevoir des plaintes pour ce faire.	2017 – 2020
	Veiller à ce que l'Inspection du travail honore son obligation de recueillir et de publier des données et des statistiques concernant les efforts d'inspection.	2019 – 2020
	Mettre en place et à profit un mécanisme réciproque et efficace entre les autorités d'application du droit du travail et les services sociaux.	2019 – 2020
	Publier des informations sur le nombre d'enquêtes judiciaires menées, d'infractions constatées, de sanctions imposées, de poursuites lancées et de condamnations ayant trait aux pires formes de travail des enfants.	2009 – 2020
	Accroître le nombre d'agents des forces de l'ordre formé, le nombre de formations ainsi que les ressources, les moyens de transport et le matériel des organismes d'application du droit pénal afin d'améliorer les efforts de la justice pénale contre les pires formes de travail des enfants.	2009 – 2020
Veiller à la disponibilité de ressources et de fonds suffisants pour enquêter sur des infractions ayant trait aux pires formes de travail des enfants.	2018 – 2020	
Coordination	Veiller à ce que les mécanismes de coordination soient actifs et reçoivent un financement adéquat pour s'acquitter de leurs fonctions.	2014 – 2020

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Politiques gouvernementales	Veiller à la mise en œuvre de politiques pertinentes, s'acquitter des mandats ayant trait au travail des enfants et publier des rapports sur les activités annuelles.	2019 – 2020
	Adopter un nouveau Plan national d'action de lutte contre le travail des enfants et développer d'autres politiques pertinentes pour lutter contre les pires formes de travail des enfants.	2016 – 2020
Programmes sociaux	Intensifier les efforts visant à éliminer les obstacles à l'éducation, y compris pour les filles et les enfants pauvres, en augmentant la capacité des écoles, les infrastructures et le nombre d'enseignants et en s'attaquant à la violence à l'école.	2014 – 2020
	Glaner et publier des données sur la prévalence du travail des enfants et les types de travaux effectués par les enfants aux Comores.	2019 – 2020
	Veiller à ce que le personnel des programmes sociaux, comme celui des Services d'écoute, se voit dispenser une formation appropriée et pertinente afin de pouvoir répondre comme il se doit aux besoins des enfants victimes, notamment les victimes d'abus commis par des chefs religieux.	2019 – 2020
	Mettre en œuvre et élargir les programmes existants pour s'attaquer au problème du travail des enfants dans son ensemble, en particulier dans l'agriculture et le travail domestique.	2009 – 2020